

FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1 & 2

« STAGE DE FORMATION CONTINUE AUX P.S.E.1 & P.S.E. 2 »

Pour exercer, le **secouriste** doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence. Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du **P.S.E. 1**, et/ou **P.S.E. 2** qui souhaitent rester à jour, telle qu'elle est définie dans les textes d'état.

Le **C.D.F. 33 - U.S.G.R.D.** vous propose plusieurs sessions de formation continue, à savoir :

1ERE SEMESTRE 2021

Samedi	27	Février
Lundi	08	Mars
Samedi	13	Mars
Lundi	19	Avril
Lundi	10	Mai

1ER SEMESTRE 2021 (SUITE)

Samedi	15	Mai
Samedi	29	Mai
Samedi	12	Juin
Lundi	21	Juin

Les formations se dérouleront :

de : **08h30 à 12h30** ou de **13h30 à 17h30**, avec une partie en distanciel.

où : **138 ROUTE DE LEOGNAN 33140 VILLENAVE D'ORNON**

Et le **Tarif** est de : **60€**

Le **règlement** pourra s'effectuer :

- Soit, par **chèque** à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**,
- Soit, par **bon de commande** (à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 16 stagiaires.

Toutefois, l'U.S.G.R.D. se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Monsieur Freddy SALLAN : 06.16.11.75.93

Ou le secrétariat du CDF 33 : 06.27.59.06.88

Si une session de formation vous intéresse,
merci de remplir le dossier s'inscription ci-dessous au
plus vite et de le renvoyer à l'adresse ci-contre

C.D.F. 33 / U.S.G.R.D.

**138, route de Léognan
33140 VILLENAVE D'ORNON**

E-mail : usgrd.asso@gmail.com

www.centreformationaquitaine-fnmns.fr

Le stage de formation continue PSE 1—PSE2 est ouvert à toute personne titulaire du PSE1 (ou de l'AFPCPSAM ou de tout autre diplôme équivalent) ou du PSE2 (ou du CFAPSE, BNS option animation) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE1—PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Cadre réglementaire

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contenu de la formation

Les techniques des formations initiales sont revues selon un programme quinquennal de formation continue. (confer le programme de formation dans les fiches formation PSE1 PSE2 de ce catalogue).



Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs, études de cas), pratiques (apprentissage des gestes, mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires)).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE1 ou PSE 2 selon son niveau et ses pré requis de formation.



Durée:

- 6 heures minimum

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- Dans vos locaux (au choix)

Objectifs:

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Modalités:

- Prérequis: être titulaire du PSE 1 et ou du PSE2

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- 60 € / participant : prix public
- 50 € / participant : prix adhérent FNMNS

FC PSE

Civilité Madame Mademoiselle Monsieur

NOM & PRENOM

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

Diplôme : **PSE 1** ou **PSE 2** (entourez)

Adresse

Code postal

VILLE

Téléphone

E-mail

@

DATE DU STAGE : MERCI DE NUMEROTER DEUX CHOIX DE FORMATION PAR ORDRE DE PREFERENCE ET CHRONOLOGIQUE

N°	2 ^{EME} SEMESTRE 2020				DATES LIMITES DU DEPOT DE DOSSIER	N°	2 ^{EME} SEMESTRE 2020				DATES LIMITES DU DEPOT DE DOSSIER
	Samedi	27	Février		12 février		Samedi	15	Mai		28 avril
	Lundi	08	Mars		22 février		Samedi	29	Mai		12 mai
	Samedi	13	Mars		28 février		Samedi	12	Juin		25 mai
	Lundi	19	Avril		02 avril		Lundi	21	Juin		02 juin
	Lundi	10	Mai		26 avril						

Ce « **BULLETIN D'INSCRIPTION** » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné :

- du mode règlement Chèque Bon de commande, (à l'ordre du C.D.F.33).
- d'un montant de 60€
- ainsi qu'une enveloppe au format A4, timbrée au tarif en vigueur avec vos coordonnées afin de vous faire parvenir votre attestation.
- **Pour les stagiaires participant pour la 1^{ère} fois à une de nos formations, MERCI de joindre la photocopie de votre diplôme initial CFAPSE, ou AFCPSAM, ou PSE1, ou PSE 2 et de votre dernière formation continue PSE.**

C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D.

Dossier reçu le :

Nom de la Banque & n°

Bon de commande & n°

- Enveloppe A4 Nommée Timbrée
 Diplôme P.S.E.1/2 F.C. P.S.E.1&2 R.I.

Observations

A

le

NOM ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 & 2

REGLEMENT INTERIEUR (A RETOURNER)

À observer lors de formation P.S.E.1/P.S.E.2 et leurs formations continues

Article 1

Toute personne suivant une formation au sein de l'association **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D.** est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

Article 2

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

Article 3

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D** 138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon.

Article 4

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

Article 5

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.

Article 6

Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par mail (*site de l'U.S.G.R.D. ou par mail*). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

L'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D** s'engage à donner un mémento de révision en version papier ou informatique en fonction de la formation suivie P.S.C.1, S.S.T., P.S.E.1 ou P.S.E.2 effectuée sauf pour les maintiens et vérifications des acquis (*formations continues / recyclages*).

Article 7

Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D** Si le candidat tombe malade (*sur justification d'un certificat médical*) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée.

Article 8

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précèdent une formation

- * 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (*recyclage*) P.S.E. 1 ou/ & 2,
- * 50 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2,
- * 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

NOM & PRENOM

Article 9

Une **somme de 15 euros** sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

Article 10

La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (*aucun remboursement ne sera effectué*) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.

Article 11

Le candidat débiteur :

- ❖ ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ❖ ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ❖ ne pourra suivre la formation.

Article 12

Le candidat cède son droit à l'image pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (*sans limitation de nombre*) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années.

Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D**

Article 13

En cas de non-respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. - U.S.G.R.D** se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

Le Stagiaire

NOM & PRENOM ET SIGNATURE

PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

Le Président

M. Frederic SALLAN



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE (A RETOURNER SI COMPLETE)

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR _____
(en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET _____ CODE APE _____

ADRESSE DE FACTURATION _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ FAX _____

E-MAIL _____
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR _____

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.** » souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE

POUR UN MONTANT DE 60€ (soixante euros),

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

NUMERO DE SIRET _____

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

DOSSIER SUIVI PAR _____

À l'égard du **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

A _____, le _____

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NIVEAU D'ETUDES :

.....

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS :

.....

PROFESSION ACTUELLE :

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

.....

NIVEAU SECOURISME ACQUIS :

Quelle est votre attente par rapport à cette formation ?

.....

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussignéatteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : le **SIGNATURE :**



Je cède / Je ne cède pas (*ayer la mention inutile*) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 33.

Fait à : le **SIGNATURE :**



REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif du CD 33 – USGRD sis au 138 route de Léognan -33140- VILLENAVE D'ORNON.

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CDF 33 – USGRD car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la réglementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est **obligatoire** et **règlementaire** dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par le CDF 33 – USGRD. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat du CDF 33 – USGRD via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données du CDF 33 – USGRD (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M. [REDACTED] atteste avoir pris connaissance des mentions d'information ci-dessus et accepte que le CDF 33 – USGRD collecte et utilise des données renseignées dans ce formulaire.

Fait à Villenave d'Ornon, le [REDACTED]

(Nom, prénom et signature)

Le secrétaire



C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 - 06.20.26.51.21
usgrd.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr
SIRET : 51966418900013 - APE : 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1 : OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre Départemental de Formation de la Gironde de la FNMNS – USGRD et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF.

Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/GESTION DES CONFLITS.

Toute prestation accomplie par le CDF 33 de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. Le CDF n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé.

Le CDF 33 de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

CLAUSE 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que le CDF 33 de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

CLAUSE 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces

CLAUSE 6 : RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

CLAUSE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité du CDF 33 de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

CLAUSE 8 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le/...../.....

Nom, prénom et signature du client précédée de
la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Le représentant légal du CDF 33 FNMNS
Frédéric SALLAN, Président du CDF 33



C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 - 05.20.26.51.21
usard.asso@n11.be0
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr
SIRET : 51966418900015 - APE : 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01